

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice budgétaire. Il est soumis par le Maire, pour approbation, au conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le Compte administratif 2023 a été voté le 9 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale des services, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune de Forges-Les-Eaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de la commune comprend un budget principal qui retrace les dépenses et recettes de la commune, et deux budgets annexes que sont le service de l'Eau et le service de l'Assainissement. Ces 2 budgets annexes, distincts du budget principal, sont cependant votés par la commune : ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls usagers, pour équilibrer les comptes.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune de Forges-Les-Eaux d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et des services publics.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En 2023, les prévisions de dépenses de fonctionnement d'un montant de 10 512 340.00 € ont donné lieu à réalisation à hauteur de **8 338 250.96 €.**

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et à la recette sur le produit brut des jeux du casino.

En 2023, les prévisions de recette de fonctionnement ont été votées à hauteur de 10 512 340.00 € et les recettes réalisées se sont élevées à **8 916 519.61 €.**

Les quatre principaux types de recettes encaissées pour le budget communal, sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Chapitre 70) :
Prévisions du BP 2023 : 180 200.00 €
Recettes réalisées CA 2023 : 206 619.40 €
- La fiscalité locale ou les impôts locaux (Chapitre 73 - Article 73111 et 73112) :
Prévisions du BP 2023 : 6 617 195,00 €
Recettes réalisées CA 2023 : 6 812 257.00 €
- Les dotations et participations de l'Etat, du Département et de la Région (Chapitre 74) :
Prévisions du BP 2023 : 1 103 440,00 €, dont 764 870 € de dotation de l'Etat.
Recettes réalisées CA 2023 : 994 441.76 €, dont 764 872 € de dotation de l'Etat
- Les autres produits de gestion courante : les revenus des immeubles (Chapitre 75) :
Prévisions du BP 2023 : 596 840.12 €
Recettes réalisées CA 2023 : 552 012.98 €

I - B) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
Chap 011 – Charges à caractère général	2 955 870.00 €	2 751 877.64 €
Chap 012 – Charges de personnel	3 973 370.00 €	3 731 936.90 €
Chap 014 – Atténuation de produits	269 040.00 €	268 555.00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	1 276 516.00 €	1 184 972.44 €
Chap 66 – Charges financières	61 550.00 €	58 309.57 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles	178 400.00 €	77 689.11 €
Chap 68 – Dotation aux provisions	899 894.00 €	387.45 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	9 614 640.00 €	8 073 728.11 €
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	632 660.00 €	0.00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 040.00 €	264 522.85 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	<u>10 512 340.00 €</u>	<u>8 338 250.96 €</u>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023
Chap 013 – Atténuation de charges	129 000.00 €	160 513.44 €
Chap 70 – Produit des services	180 200.00 €	206 619.40 €
Chap 73 – Impôts et taxes	6 617 165.00 €	6 812 257.00 €
Chap 74 – Dotations et participations	1 103 440.00 €	991 441.76 €
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	596 840.12 €	552 012.98 €
Chap 76 – Produits financiers	00.00 €	76.50 €
Chap 77 – Produits exceptionnels	192 150.00 €	180 708.53 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	8 818 795.12 €	8 903 629.61 €
Chap 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	12 890.00 €	12 890.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	8 831 685.12 €	<u>8 916 519.61 €</u>
R002 - Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	<u>1 680 654.88 €</u>	<u>0.00 €</u>

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II-A) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées par des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

En 2023, les prévisions de dépenses d'investissement d'un montant de 2 952 046.00 € ont donné lieu à réalisation à hauteur de **1 632 955.97 €**.

Les recettes

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions d'investissement perçues, en lien avec les projets d'investissement retenus.

En 2023, les prévisions de recette d'investissement ont été votées à hauteur de 2 952 046.00 € et les recettes réalisées se sont élevées à **1 613 198,14 €**.

II-B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023 (avec les RAR)	CA 2023
Chap 10 – Dotations, Fonds divers	0.00 €	0.00 €
Chap 13 – Opérations non affectées	39 000.00 €	39 000.00 €
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	496 000.81 €	495 909.48 €
Chap 20 – Immobilisations incorporelles (frais d'études)	23 000.00 €	12 960.00 €
Opérations d'investissement	1 692 140.80 €	985 742.88 €
Chap 045 – Opération pour compte de tiers	6 032.16 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	2 256 173.77 €	1 533 612.36 €
Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 890.00 €	12 890.00 €
Chap 041 – Opérations d'ordre patrimoniales	230 000.00 €	86 453.61 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023	2 499 063.77€	1 632 955.97 €
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	452 982.23 €	
Restes à réaliser		484 759.12 €

Détail des opérations d'investissement :

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	BP 2023 (Avec les RAR)	CA 2023
Prog 573 – Travaux bâtiments communaux	330 793.80 €	252 096.72 €
Prog 601 – Réseaux divers VRD	31 900.00 €	25 651.24 €
Prog 621 – Matériel atelier des ST	22 458.00 €	14 286.43 €
Prog 627 – Mobilier Mairie	9 400.00 €	9 309.38 €
Prog 658 – SIER-SDE76	255 585.00 €	115 590.19 €
Prog 730 – Panneaux de signalisation	50 000.00 €	8 403.84 €
Prog 733 – Matériel de transport	153 916.00 €	81 956.00 €
Prog 747 – Matériel informatique	36 580.00 €	18 417.37 €
Prog 758 - VVF	1 200.00 €	0.00 €
Prog 771 – Travaux de voirie – Accord cadre	369 168.00 €	263 392.83 €
Prog 774 – Complexe sportif	89 100.00 €	0.00 €
Prog 775 – Espace de Forges	124 000.00 €	63 816.29 €
Prog 776 – Acquisitions foncières	3 050.00 €	805.00 €
Prog 777 – Réhabilitation piscine communale H Duboscq	14 000.00 €	10 506.65 €
Prog 778 – Matériels restauration scolaire et écoles	36 000.00 €	35 991.03 €
Prog 779 – Matériels et équipements sportifs	25 790.00 €	18 979.03 €
Prog 780 – Local Boule Forgionne	139 200.00 €	66 540.88 €
TOTAL	1 692 140.80 €	985 742.88 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023 (Avec les RAR)	CA 2023
Chap 10 – Dotations – Fonds divers	130 000.47 €	129 090.32 €
Art 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	619 393.49 €	619 393.49 €
Chap 13 – Subventions d'investissement	321 568.88 €	307 665.71 €
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	350 261.00 €	199 800.00 €
Chap 165 – Dépôts et cautionnements reçus	240.00 €	240.00 €
Chap 45 – Opération pour compte de tiers	6 032.16 €	6 032.16 €
Chap 024 – Produits des cessions d'immobilisation	396 850.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	1 824 346.00 €	1 262 221.68 €
Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement	632 660.00 €	
Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	265 040.00 €	264 522.85 €
Chap 041 – Opérations d'ordre patrimoniales	230 000.00 €	86 453.61 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023	2 952 046.00 €	1 613 198.14 €
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)		0.00 €
Restes à réaliser		17 084.00 €

III. LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

III - A) Résultat de la section de fonctionnement :

Recettes réalisées 2023	8 916 519.61 €
Dépenses réalisées 2023	8 338 250.96 €
Résultat de l'exercice 2023	576 268.65 €
Reprise excédent de fonctionnement 2022	1 680 654.88 €
Résultat de clôture 2023 - Excédent	2 258 923.53 €

III- B) Résultat de la section d'investissement :

Recettes réalisées 2023	1 613 198.14 €
Dépenses réalisées 2023	1 632 955.97 €
Résultat de l'exercice 2023	-19 757.83 €
Reprise déficit d'investissement 2022	-452 982.23 €
Résultat de clôture 2023 – Déficit	- 472 740.06 €

CA 2023 – VILLE – RESTES A REALISER	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	17 084.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	484 759.12 €
Résultat négatif des RAR 2023	-467 675.12 €

III - C) ETAT DE LA DETTE

La dette communale est composée de 9 emprunts structurés autour de 6 emprunts à taux fixes, et 3 emprunts à taux variables simples (en référence à des index standards simples (EONIA – EURIBOR), tous classés d'après la charte Gissler, en risque faible (produits A-1).

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû à rembourser, s'établi à **2 888 211.14 €** (3 180 998.69 € en 2023)

Fait à Forges-les-Eaux, le 9 Avril 2024

**La Maire,
Christine LESUEUR**



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.